



Le conseil municipal ainsi que toute l'équipe
du bureau municipal vous souhaitent


Bonnes vacances!



Coordonnées

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 940, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855
Télécopieur: 450 792-3828
Courriel: info@saint-jude.ca
Site Internet: www.saint-jude.ca
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi – 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – 9-1-1

Adresse de la caserne: 1427, rue Ste-Catherine
Téléphone: 450 792-3855, poste 6
Directeur incendie: Richard Hébert

LOCAL DES LOISIRS

Adresse: 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 926, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855, poste 8
Courriel: biblio@saint-jude.ca

MAISON DES JEUNES

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone: 450 250-2488
Courriel: mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse: 931, rue Saint-Édouard
Téléphone: 450 792-3943
Curé: Pierre Cordeau

FADOQ

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: 450 250-2485
Télécopieur: 450 924-0953
Courriel: info@fadoqstjude.com
Site internet: www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (édifice Saint-Jude)

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone: 450 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale
Téléphone: 450 792-3266
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi – 9 h à 11 h 30
Lundi, mardi, mercredi et vendredi – 16 h à 17 h 30
Jeudi – 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone: 450 768-1200
Heures d'ouverture: Mercredi – 8 h à 12 h
Prélèvements: 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3^e mardis du mois en avant-midi au CLSC Saint-Jude.
Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450 778-2572 poste 6003.

SPAD DRUMMONDVILLE (plainte de chien et médaille pour chien)

Adresse: 1605, rue Janelle, Drummondville
Téléphone: 1 855 472-5700

PERSONNEL MUNICIPAL

Informations générales

info@saint-jude.ca

Myriam Fournier

Agente au service à la clientèle
admin@saint-jude.ca
(poste 0)

Julie Clément

Directrice générale
dg@saint-jude.ca
(poste 1)

Sophie Beaudreau

Agente de soutien administratif
mun@saint-jude.ca
(poste 2)

Janie Brunelle

Coordonnatrice des loisirs
loisirs@saint-jude.ca
(poste 3)

Isabelle Cantin

Technicienne comptable
tech@saint-jude.ca
(poste 4)

David Jacob

Responsable de la voirie
voirie@saint-jude.ca
(poste 5)

Claude Bruneau

Inspecteur en bâtiment et en environnement
inspecteur@saint-jude.ca
(poste 7)

Céline Tanguay

Agente aux communications et au développement
communications@saint-jude.ca
(poste à venir)

VERSEMENTS TAXES MUNICIPALES 2022

2^e versement: 28 juillet 2022
3^e versement: 28 octobre 2022

Chronique de votre maire

Cher.e Rochvillois.e.s,

Voici le thème qui sera abordé lors de la prochaine rencontre du Café du Maire :

17 juillet : Règlementation municipale VS provinciale



CAFÉ DU MAIRE

**Le dimanche aux 2 semaines
à 10 h.**

Dans la cuisine du Centre Communautaire
(930, rue du Centre)

17 juillet 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Annick Corbeil

Mairesse

Responsable du comité d'action local

Sylvain Lafrenaye

Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Délégué au comité de voirie

Richard Hébert

Délégué au comité de protection civile

Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton
et des Maskoutains

Jacynthe Potvin

Déléguée à la FADOQ, de l'AFÉAS et de la bibliothèque

Déléguée pour le MADA (Municipalités Amies

Des Aînés au Québec)

Déléguée à la culture et du Patrimoine

Anolise Brault

Déléguée auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse,
à l'école et des questions familiales

Déléguée à la protection de l'environnement

Déléguée au comité de l'UQROP

Francis Grégoire

Délégué à la Régie intermunicipale d'Acton
et des Maskoutains

Délégué au comité consultatif d'urbanisme

Délégué au comité intermunicipal concernant l'entente incendie
avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

Pierre Letendre

Délégué des loisirs et des sports

Délégué du comité des Loisirs Saint-Jude

Délégué auprès de la Sûreté du Québec

Les membres du conseil municipal vous invitent à communiquer avec eux pour toutes questions ou suggestions.

*Une Rochvilloise
impliquée
dans notre
municipalité*



Céline Proulx

Courtier immobilier résidentiel

514.515.2159

cproulx@propriodirect.com

www.propriodirect.com

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 2 mai 2022 à 20 h 00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants :

SOMMAIRE AVRIL	
Salaires nets	24 304.08 \$
Comptes du mois déjà payés	19 168.58 \$
Comptes du mois à payer	56 700.05 \$
SOUS-TOTAL	100 172.71 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Julie Clément

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

AVRIL :

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – PROCÈS VERBAL – 23 MARS 2022

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – PROCÈS-VERBAL – AVRIL 2022

MRC DES MASKOUTAINS – RAPPORTS D'AUDIT 2022

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

7.1 DÉMISSION – TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de Madame

Manon Daunais de se retirer du poste de technicienne comptable.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Madame Manon Daunais à titre de technicienne comptable de la Municipalité de Saint-Jude en date du 28 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 OUVERTURE DE POSTE – TECHNICIEN(NE) COMPTABLE

CONSIDÉRANT la vacance du poste de technicien(ne) comptable.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à un appel de candidature pour le poste de technicien(ne) comptable à raison de trente (30) heures par semaine selon la description de poste présentée;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux ainsi que sur des sites internet spécialisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 OUVERTURE DE POSTE – AGENT(E) AUX COMMUNICATIONS ET AU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité d'accentuer les communications envers les citoyens et d'effectuer diverses demandes d'aide financière et d'en assurer le suivi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à un appel de candidature pour le poste d'agent(e) aux communications et au développement selon la description de poste présentée;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux ainsi que sur des sites internet spécialisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 OFFRE DE SERVICE – SYSTÈME D'ALARME – MANDAT

CONSIDÉRANT les besoins d'actualiser le système de protection du bâtiment principal de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur le conseiller Francis Grégoire

Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense de 3 400 \$, taxes en sus, à *Eagle Digi Eyes* pour effectuer le remplacement du système d'alarme du bâtiment situé sur la rue du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2022 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu(e)s s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral depuis l'année d'imposition 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la « Loi sur le traitement des élus municipaux »;

CONSIDÉRANT QU'en plus de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui les occupent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération des élus et par conséquent, d'abroger et remplacer le règlement numéro 523-2019 concernant la rémunération du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 10 janvier 2022 et qu'un avis de motion a été donné le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long

2. OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 10 840 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal.

4. RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors d'un remplacement du maire pour une période consécutive de cinq (5) jours et plus, le maire suppléant recevra à compter de la première journée du remplacement une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

Le membre du conseil municipal qui agit à titre de substitut du maire lors d'une session ordinaire du conseil de la MRC des Masketains reçoit une rémunération de base selon leur politique en vigueur.

5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 3 613 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal.

6. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

7. COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra

remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

9. FINANCEMENT

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

10. TARIFICATION DE DÉPENSES

En plus des rémunérations ci-haut mentionnées, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution de conseil. Les dépenses de représentation sont remboursées conformément au règlement sur les frais de représentation en vigueur au moment où les dépenses sont encourues.

11. MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération sera répartie en douze (12) versements égaux payables le jeudi suivant chaque séance mensuelle.

12. APPLICATION

La directrice générale et greffière-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 conformément à l'article 2 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux » et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 INSTITUTION BANCAIRE – CARTE DE GUICHET – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER Madame Julie Clément, directrice générale, et Madame Sophie Beaudreau, agente de soutien administratif, d'obtenir une carte de guichet Desjardins pour procéder aux dépôts de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 OFFRE DE SERVICE – PG SOLUTIONS – QUALITÉ DU SERVICE – MANDAT

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité d'obtenir un module supplémentaire *Qualité de service* au logiciel *PG Solutions* –

Territoire déjà utilisé par les employés;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par *PG Solutions*.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la dépense selon l'offre de service reçue pour l'obtention du module *Qualité de service* au logiciel *PG Solutions – Territoire*, incluant les licences, la formation nécessaire pour le bon fonctionnement du logiciel ainsi que le soutien technique, le tout au montant de 5 900\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SERVICE INCENDIE – CONGRÈS ANNUEL DE AGSICQ – ADHÉSION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER Monsieur Richard Hébert, directeur du service des incendies, à assister au congrès annuel de l'AGSICQ du 21 au 24 mai 2022 et de partager, à part égale avec la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, le coût d'inscription et les frais d'hébergement ainsi que les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

9.1 RÉFECTION RANG FLEURY – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la portion du rang Fleury appartenant à la Municipalité de Saint-Jude seront effectués par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville en 2023;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts présentés par la Municipalité de Saint Bernard de Michaudville.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la dépense d'environ 50 000\$, taxes en sus, pour effectuer les 100 mètres de travaux du rang Fleury appartenant à Saint-Jude; et

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Julie Clément, de signer l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-

Bernard-de-Michaudville pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 **OUVERTURE DE POSTE – HORTICULTEUR(TRICE)**

CONSIDÉRANT QUE le comité *Village Fleuri* effectue la plantation printanière;

CONSIDÉRANT QUE le comité *Village fleuri* ne supervisera plus l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une personne qui effectue l'entretien des aménagements paysagers.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel de candidature pour le poste d'horticulteur(trice) à raison de six à huit (6-8) heures par semaine selon la description de poste présentée;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux ainsi que sur des sites internet spécialisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 **OFFRE DE SERVICE – RECONSTRUCTION DE LA SOUFFLANTE – MANDAT**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une maintenance régulière des équipements de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission numéro SEQ-22-009964/0 de la compagnie *Aerzen* pour la fourniture de matériels, d'ensemble et de maintenance pour les soufflantes situées à l'usine de traitement des eaux usées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat du matériels nécessaires pour les soufflantes auprès de la compagnie *Aerzen* pour un montant de 3 148.12 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 **DÉFI PISSENLITS – ADHÉSION 2022**

CONSIDÉRANT que le défi pissenlit est un mouvement de sensibilisation sur l'importance et l'avenir des insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a à cœur la protection de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la Municipalité à s'inscrire au Défi Pissenlits pour l'année 2022;

QUE la Municipalité s'engage à promouvoir ce défi auprès de sa population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435-36-2021 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 20-557 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement à l'effet de modifier le Schéma d'aménagement révisé relativement à la gestion de la fonction commerciale, suivant l'avis ministériel de réaliser une caractérisation et une analyse de l'offre et de la demande de la fonction commerciale avant de procéder à toute modification des limites d'un périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE dans un principe de concordance au règlement numéro 20 557 de la MRC des Maskoutains, la Municipalité de Saint-Jude doit intégrer à son règlement de zonage, les dispositions concernant la gestion de la fonction commerciale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis de conformité préliminaire de la MRC des Maskoutains, la définition pour « Industrie complémentaire à l'agriculture » figurant au projet de règlement a dû être retirée pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption, par la résolution 2022-02-049, du premier projet de règlement numéro 435-36-2021 portant sur le même sujet, en date du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, le Conseil municipal a remplacé l'assemblée publique de consultation par un avis de consultation écrit en date du 13 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement intitulé: «RÈGLEMENT NUMÉRO 435-36-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE» afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la fonction commerciale (règlement 20-557 de la MRC des Maskoutains) soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-37-2022 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint Jude consiste à favoriser la construction résidentielle dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude juge opportun de procéder à une modification du plan de zonage annexé au Règlement de zonage numéro 434-2006, afin de créer la zone 116-ZP à même une partie de la zone 109-ZP, et ce, dans le but de permettre une hauteur maximale du bâtiment côté sud-ouest de la rue Bernard de 10.35 mètres au-dessus du niveau du sol et de limiter la hauteur à 2 étages. La hauteur d'un bâtiment sera conditionnelle aux marges de recul ainsi qu'au paysage de rue;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption, par la résolution 2022-03-072, du premier projet de règlement numéro 434-37-2022 portant sur le même sujet, en date du 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, le Conseil municipal a remplacé l'assemblée publique de consultation par un avis de consultation écrit en date du 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le comité de consultation d'urbanisme s'est rencontré le 14 février 2022 et qu'il recommande l'approbation des modifications proposées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

L'annexe A intitulée « Grilles des usages principaux et des normes »,

faisant partie intégrante du Règlement de zonage 434-2006, est modifiée par l'ajout d'une colonne pour la nouvelle zone 116-ZP, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe B intitulée « Plan de zonage », faisant partie intégrante du Règlement de zonage 434-2006, est modifiée par la création de la zone 116-ZP à même une partie de la zone 109-ZP, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Sauf les présentes modifications, toutes les autres dispositions au règlement numéro 434-2006 continuent de s'appliquer intégralement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433-8-2021 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2006 INTITULÉ PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT que le Plan d'urbanisme numéro 433-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 20-557 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que ce règlement à l'effet de modifier le Schéma d'aménagement révisé relativement à la gestion de la fonction commerciale, suivant l'avis ministériel de réaliser une caractérisation et une analyse de l'offre et de la demande de la fonction commerciale avant de procéder à toute modification des limites d'un périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que dans un principe de concordance au règlement numéro 20 557 de la MRC des Maskoutains, la Municipalité de Saint-Jude doit intégrer à son plan d'urbanisme en vigueur, les dispositions concernant la gestion de la fonction commerciale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis de conformité préliminaire de la MRC des Maskoutains, des précisions ont dû être apportées aux usages complémentaires autorisés dans les aires d'affectation « Agricole » et « Agricole commerciale » pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption, par la résolution 2022-02-048, du premier projet de règlement numéro 43 portant sur le même sujet, en date du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, le Conseil municipal a remplacé l'assemblée publique de consultation par un avis de consultation écrit en date du 13 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « RÈGLEMENT NUMÉRO 433-8-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE » afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la fonction commerciale (règlement 20-557 de la MRC des Maskoutains) soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET ÂÎNÉS

12.1 LOISIRS SAINT-JUDE – FEUX D'ARTIFICES POUR LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la demande des *Loisirs Saint-Jude* en lien avec l'organisation de la Fête nationale, qui sollicite la Municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête Nationale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une somme de 4 500\$, taxes incluses, pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2022, laquelle est accessible gratuitement à toute la population;

D'AUTORISER Madame Julie Clément, directrice générale, à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise *Royal Pyrotechnie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 LOISIRS SAINT-JUDE – CAMION DE RUE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE *Les Loisirs Saint-Jude* organise une célébration de la Fête Nationale ayant lieu le 23 juin prochain dans le parc du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y aura sur le lieu des célébrations deux camions de rue (*D-Burger* et *La Cornetteuse*).

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER *Les Loisirs Saint-Jude Inc.* a installé deux camions de rue dans le parc du centre communautaire pour les célébrations de Fête Nationale qui auront lieu le 23 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Par soucis de transparence, madame le maire, Annick Corbeil, quitte la séance à 20h33 pour laisser sa place à madame la mairesse suppléante, Anolise Brault.

12.3 MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – PROJET LA FORMATION, SOUTIEN ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS VERT – LETTRE D'APPUI CCCPEM

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM (*Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain*) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet « *La formation, soutien et organisation d'événements verts avec la Maison des Jeunes des Quatre-vents* », permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, la Municipalité et les citoyens de Saint-Jude, les enfants et adolescents des Quatre-Vents, les organismes du territoire afin de créer un projet qui a les objectifs suivants :

- o Contribuer à l'augmentation de la biodiversité au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur, car le projet fait partie d'une vision d'ensemble du territoire de Saint-Jude
- o Sensibiliser les citoyens et les élèves à la protection de l'environnement et des écosystèmes.
- o Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.
- o Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.
- o Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie
- o Faire découvrir aux citoyens les techniques liées à l'organisation d'une culture et d'un élevage de poissons, la mise en place, l'entretien, la récolte, la conservation et la transformation.
- o Bâtir un projet éducatif et durable qui fera partie d'un ensemble d'infrastructures vertes.

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM présente une demande d'aide financière de l'organisation 100 degré.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la Maison des Jeunes des Quatre-vents dans le cadre

du projet de « La formation, soutien et organisation d'événements verts » du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.4 MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – PROJET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SERRE – LETTRE D'APPUI CCCPEM

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM (*Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain*) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet « *Le développement d'une serre à la Maison des Jeunes des Quatre-vents* », permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, la municipalité et les citoyens de Saint-Jude, les enfants et adolescents des Quatre-Vents, les organismes du territoire afin de créer un projet qui a les objectifs suivants:

- o Contribuer à l'augmentation de la biodiversité au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur, car le projet fait partie d'une vision d'ensemble du territoire de Saint-Jude.
- o Sensibiliser les citoyens et les élèves à la protection de l'environnement et des écosystèmes.
- o Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.
- o Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.
- o Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie
- o Faire découvrir aux citoyens les techniques liées à l'organisation d'une culture et d'un élevage de poissons, la mise en place, l'entretien, la récolte, la conservation et la transformation.
- o Bâtir un projet éducatif et durable qui fera partie d'un ensemble d'infrastructures vertes.

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds du programme d'aide de mise en valeur du territoire public.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Maison des Jeunes des Quatre-vents dans le cadre du projet de « *Le développement d'une serre* » du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.5 MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – PROJET LA CHAMBRE DE CULTURE AQUAPONIQUE – LETTRE D'APPUI CCCPEM

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM (*Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain*) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet « *La chambre de culture aquaponique de la Maison des Jeunes des Quatre-vents* », permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, la municipalité et les citoyens de Saint-Jude, les enfants et adolescents des Quatre-Vents, les organismes du territoire afin de créer un projet qui a les objectifs suivants:

- o Contribuer à l'augmentation de la biodiversité au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur, car le projet fait partie d'une vision d'ensemble du territoire de Saint-Jude
- o Sensibiliser les citoyens et les élèves à la protection de l'environnement et des écosystèmes.
- o Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.
- o Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.
- o Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie
- o Faire découvrir aux citoyens les techniques liées à l'organisation d'une culture et d'un élevage de poissons, la mise en place, l'entretien, la récolte, la conservation et la transformation.
- o Bâtir un projet éducatif et durable qui fera partie d'un ensemble d'infrastructures vertes.

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds Agriesprit.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Maison des Jeunes des Quatre-vents dans le cadre du projet de « *La chambre de culture aquaponique* » du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame le maire, Annick Corbeil, réintègre la séance et ses fonctions à 20 h 37.

12.6 TOILETTES MOBILES – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatrault est fortement utilisé

pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE le parc du Centre est grandement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et plaisanciers utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE le terrain au garage municipal est utilisé pendant la saison estivale pour le déroulement des parties de soccer et que les spectateurs et les joueurs utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc Elphège-Filiatrault
D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc du Centre communautaire
D'INSTALLER une (1) toilette chimique au garage municipal

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location de trois (3) toilettes mobiles auprès de la compagnie *Les cabinets Maska* pour une période d'environ cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est d'environ 4 400 \$, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes ainsi qu'un distributeur de mousse antiseptique pour chaque toilette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

13.1 COOPTEL – SERVICES POUR PERSONNES MALENTENDANTES – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin d'obtenir un service de relais téléphonique IP de la part de l'entreprise *Cooptel*;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci encourage l'ensemble des Municipalités de la MRC des Maskoutains à appuyer sa démarche;

CONSIDÉRANT QU'un relais téléphonique IP est un service de relais permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'effectuer ou de recevoir des appels relais sous forme de texte à partir de leur ordinateur personnel et/ou d'un appareil mobile;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que le service de relais IP soit offert à tous les abonnés à un service de téléphonie résidentielle ou mobile du Canada.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude demande à l'entreprise *Cooptel* l'installation d'un relais téléphonique IP sur son territoire; et

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'ensemble des Municipalités de la MRC des Maskoutains ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 VENTE DE GARAGE – PERMISSION

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 13, 14 et 15 mai 2022;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15 \$ requis dans de tels cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Carmelle Laflamme

- Représentant le Comité Village Fleuri, madame Laflamme précise que le comité se retirera après l'automne 2022. Elle suggère fortement à la municipalité de continuer d'investir afin d'offrir un beau village fleuri

Madame le maire Annick Corbeil précise qu'un budget sera à prévoir à cet effet pour 2023.

- Madame Laflamme effectue un suivi concernant *Cooptel* dans les rangs Salvail Sud/Nord et Sainte-Rose

Étant tributaire de *Cooptel*, la municipalité n'a pas plus d'information quant à l'arrivée de celui-ci dans les rangs énumérés. Les derniers communiqués reçus stipulent que le projet est toujours en ingénierie.

- Madame Laflamme se demande à quel endroit est envoyé les résidus de compostage et s'il pouvait y avoir de la redistribution de composte aux citoyens.

Monsieur le conseiller Francis Grégoire mentionne qu'auparavant, le compostage était traité à l'usine de biométhanisation, mais que dorénavant, il est réacheminé dans une autre entreprise québécoise. Le processus de redistribution n'est toutefois pas disponible sur notre territoire.

Monsieur David Jacob

- Monsieur Jacob demande des précisions quant au défi pissenlits. Il se questionne à savoir si ce défi n'incitera pas certains citoyens à prôner un laisser aller au niveau de la tonte de leur pelouse au-delà des dates du défi.

Madame le maire Annick Corbeil encourage les citoyens à faire attention et à se sensibiliser à la cause pour une durée d'un mois. Elle précise toutefois que certains terrains de la municipalité seront entretenus afin de faciliter la pratique des sports. Madame Anolise Brault renchérit en précisant que ce défi, a pour objectif d'encourager la fleuraison printanière au bénéfice des insectes pollinisateurs.

Madame Carmelle Laflamme

- Madame Laflamme s'informe de l'avancement du développement résidentiel de la rue Bernard.

Madame le maire Annick Corbeil précise que le dossier suit son cours, il est toutefois en attente d'autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'ouverture de la rue Bernard sur la route 235.

Monsieur David Jacob

- Concernant les travaux qui doivent être effectués sur une portion du rang Fleury, monsieur Jacob demande si une deuxième méthode a été envisagée avant d'autoriser la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à procéder aux travaux.

Madame le maire Annick Corbeil mentionne, qu'effectivement, plusieurs discussions ont eu lieu à cet effet et qu'il est plus avantageux pour notre Municipalité de mandater la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à procéder aux travaux de réfection pour une portion du rang Fleury que d'effectuer tout le processus par notre personnel municipal.

Avis public



DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jude:

Que lors de la session extraordinaire du conseil de cette municipalité, qui sera tenue le mardi 19 juillet 2022 à 19 h 30, il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Donné à Saint-Jude, ce 5 juillet 2022.

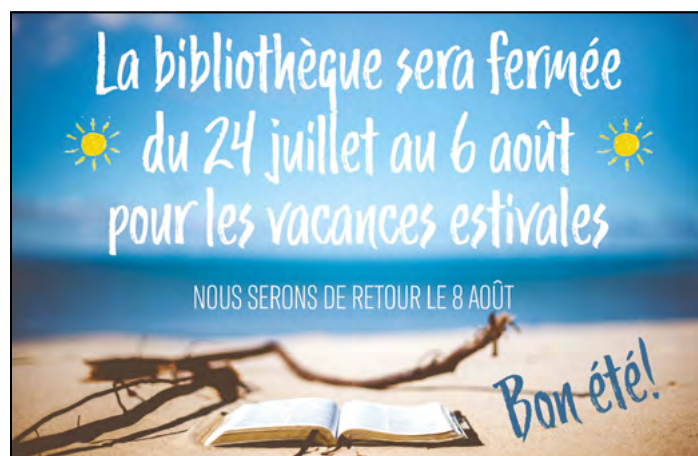
Julie Clément
Directrice générale et greffière-trésorière

Message du conseil

Bienvenue

Bienvenue à Mme Isabelle Cantin, Technicienne comptable et Mme Céline Tanguay, Agente aux communications et au développement.

Toute l'équipe et le conseil municipal vous souhaite la bienvenue à Saint-Jude!





NOTRE OBJECTIF, VOTRE SATISFACTION !

Une équipe professionnelle
qui comprend vos besoins.
Toujours soucieux de vous
offrir le meilleur service !



Mélissa GUERTIN
courtier immobilier

Pierrette SYNNOTT
courtier immobilier

Daniel GUERTIN
courtier immobilier agréé DA



RENAISSANCE Daniel Guertin
AGENCE IMMOBILIERE

3100, av. Cusson, bur. 101,
Saint-Hyacinthe

450.771.7707

Vous planifiez des travaux durant l'été ?



La majorité des travaux se font durant la période estivale. Assurez-vous d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation avant d'entreprendre ceux-ci. Voici une liste non exhaustive des travaux nécessitant un document valide :

- Excaver le sol, remblai ou déblai;
- Procéder à l'abattage d'arbres;
- Déplacer, démolir, agrandir ou construire un bâtiment secondaire ou une résidence;
- Construire une galerie ou un patio;
- Installer une piscine;
- Construire une clôture, un muret ou planter une haie;
- Installer ou modifier une enseigne;

Cependant, il n'est pas obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovations mineures lorsqu'il s'agit de remplacer certains éléments détériorés par des éléments identiques, de même nature ou équivalents. Par exemple, un certificat d'autorisation n'est pas requis pour réaliser les interventions suivantes :

- Réparer ou remplacer le revêtement du toit avec le même type de matériaux;
- Installer des gouttières;
- Refaire ou réparer une galerie suivant les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps);
- Apposer le crépi sur une fondation ou réparer les fissures dans une fondation;
- Refaire les joints de briques;
- Installer ou réparer un drain français;
- Réparer une cheminée;
- Remplacer un revêtement de plancher avec le même type de matériau;
- Réparer une clôture (sans en modifier la hauteur ni la localisation).

N'oubliez pas de faire la demande de permis au minimum 30 jours à l'avance. Une fois obtenu, il est important d'afficher le permis bien visible, et ce, durant toute la durée des travaux.

Si vous avez un doute à savoir si vous avez besoin d'un permis ou non ainsi que pour savoir les documents et renseignements que vous devez inclure lors de votre demande de permis, n'hésitez pas à me contacter.

Votre inspecteur municipal, Claude Bruneau
450 792-3855, poste 7

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise

514 388-9233
www.associationiris.ca

Centre de service scolaires de la région de Saint-Hyacinthe

450 773-8401
www.csssh.qc.ca

Régie Aqueduc Richelieu-Centre

450 792-2001

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350
www.riam.quebec

Dépôt des matières recyclables

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Réseau Internet Maskoutain

450 250-5050
www.rimaskoutain.com

MRC des Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810 et 450 774-3170
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-3173 et 450 774-3170
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Le courtier indispensable

Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com



1 800 361-9866



automobile



habitation



entreprises



agricoles



cautionnement

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41, rue du Boisé, St-Louis, JOG 1K0
Milissa Beaumier : 450 788-3865
milissabeaumier@hotmail.com



Avertisseurs de monoxyde de carbone

Un avertisseur de monoxyde de carbone alerte les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence d'un taux anormal de monoxyde de carbone, aussi appelé CO.

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs de monoxyde de carbone en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Tous les occupants doivent entendre les avertisseurs de monoxyde de carbone lorsqu'ils se déclenchent. Il est recommandé d'installer un avertisseur :

- à chaque étage, y compris le sous-sol;
- dans le corridor près des chambres;
- dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- près des escaliers;
- près de la porte du garage attenant à la maison;
- dans la pièce située au-dessus du garage attenant à la maison.

Évitez d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone :

- dans les pièces dont la température est plus de 37,8 °C ou moins de 4,4 °C (exemples dans un camp de chasse, une roulotte, etc);
- dans la cuisine;
- dans les pièces humides comme la salle de bain;
- à moins de 2 mètres de tout appareil de cuisson et de combustion comme un foyer;
- à proximité d'une sortie ou d'une entrée d'air comme un système de ventilation;
- dans les pièces non aérées où sont entreposés des produits chimiques;
- à l'intérieur d'un garage;
- dans un plafond cathédrale;
- dans une prise de courant actionnée par un interrupteur mural.



Avertisseurs de fumée



Un avertisseur de fumée, ou détecteur de fumée, alerte les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence de fumée.

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Chaque année, vous devez :

- nettoyer les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- nettoyer les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir;
- vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.

Ne peignez jamais les avertisseurs.

Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil.

Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un **signal sonore intermittent** et lorsque vous **emménagez dans un nouveau logis**.

Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, **vous devez les remplacer tous les 10 ans**.

Richard Hébert
Directeur du service incendie





Gina Putorti
Courtier immobilier résidentiel

819.695.3705
gputorti@propiodirect.com





ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

Bon voisinage en milieu agricole

Plus que jamais, les Québécois demandent des aliments d'ici, et le Québec veut devenir plus autonome pour se nourrir. C'est ce qu'on appelle l'autonomie alimentaire.

La grande région de Saint-Hyacinthe compte un peu plus de 1 200 entreprises agricoles, soit 4 % des entreprises agricoles du Québec et 17 % de celles de la Montérégie. Parmi elles, 47 % sont en production animale et 53 % en production végétale. La municipalité de Saint-Jude regroupe plusieurs de ses agriculteurs.

La terre est un écosystème vivant qu'il ne faut pas dégrader ou épuiser. Que ce soit dans les champs de grandes cultures ou dans le jardin du particulier.

Comme dans toutes pratiques de bon voisinage, la communication reste la clé pour des rapports harmonieux durables entre les producteurs et leurs voisins.

Un agriculteur est dépendant de la température et du temps qu'il a pour mener à bien ses activités. Quand il doit travailler sa terre, épandre ses fertilisants, semer, récolter, sécher ses grains, il peut utiliser du matériel bruyant. Certains agriculteurs décident donc de prévenir leurs voisins qui pourraient être directement incommodés par le bruit.

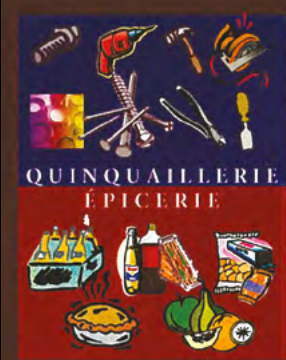
Le Code de la sécurité routière permet de dépasser une machinerie

agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manœuvre de dépassement est sans danger. On adopte un comportement prudent et respectueux, on facilite le travail des agriculteurs et on évite des collisions malencontreuses en s'assurant que la voie est libre sur une distance suffisante et que le conducteur du tracteur ne s'apprête pas à tourner.

Également, l'eau est essentielle à la vie et indispensable à l'agriculture. Sa protection et une saine gestion sont des enjeux majeurs, non seulement pour l'environnement mais également pour la pérennité des entreprises agricoles. Les producteurs mettent donc en place des techniques pour mieux encadrer son utilisation et pour veiller à la santé des rivières et des nappes phréatiques, portant une attention particulière à diminuer les risques de créer de la pollution d'origine agricole.

Cohabiter dans un milieu agricole nécessite parfois de la patience et de la compréhension de la part de tous. Prendre en considération nos voisins dans nos actions, peut aider la cohabitation puisqu'un vivre-ensemble harmonieux ne peut qu'être bénéfique pour tous.

Aidons nos agriculteurs à garder nos sols en santé pour que ce qui y pousse puisse s'y nourrir, grandir et nous nourrir à leur tour ! Jetons nos déchets dans les poubelles et non dans les fossés, coupons nos branches d'arbres qui empiètent leur espace de récolte. Soyons tous ensemble civilisés et respectueux où il fait bon de vivre ensemble !



**LES ENTREPRISES
MAURICE BRAZEAU INC.**

QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
TÉLÉPHONE : 450 792-3891

Pascal Roy-Laplane, ouvrier Agricole
3 ans d'expérience dans le domaine

Traite
Clippage



824 Rang Prescott, St-Louis J0G 1K0
Cell : 450-518-1201 courriel : proyl@hotmail.com

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com

Service de garde
Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de michaudville
St-Jude, Qc.
J0H 1P0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450 210-3187



Chers Rockvilloises et Rockvillois, ainsi qu'à tous vos amis et famille, un immense merci pour votre présence à notre événement de fête nationale ! Sans vous, toute cette soirée n'aurait pas été possible.

Nous avons eu un taux de participation exceptionnel et grâce à cela une merveilleuse ambiance ! Nous vous avons vu jaser, chanter et danser jusqu'aux petites heures de la nuit !

Nous avons bravé la pluie ensemble et réussi à fêter notre St-Jean-Baptiste comme il se doit !!

Malgré des embuches rocambolesques comme l'annulation de notre animateur/DJ à 3 semaines de l'événement, le faux bond du camion de rue, ou encore cette fameuse météo, nous y sommes arrivés !!!

Vos commentaires sont grandement appréciés. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part au 450 792-3855, poste 3. C'est avec une grande joie que le comité de la St-Jean-Baptiste vous remercie chaleureusement et vous dit à l'an prochain !

St-Hyacinthe
450 278-4636

Rive-Sud
514 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE
Se déplace chez vous !

Marco Beaudry
technicien réseautique
logitech.info@mail.com

Commercial - Résidentiel

La Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique et détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats-cadeaux disponibles

Massothérapeute spécialisée

450 792-3090

cliniquemassov.c@gmail.com



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL

sur le site internet de la Bibliothèque au :
<http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

RÉSERVEZ VOS LIVRES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK: BIBLIOTHÈQUE ST-JUDE

Vous pouvez nous y contacter pour réserver, ou faire vos demandes spéciales



Saviez-vous que vous pouvez trouver à la bibliothèque des revues que vous pouvez emprunter ?

Voici le répertoire des périodiques à votre disposition :

Amateurs de nature

- Biosphère
- Flora alors!
- Je jardine
- Les oiseaux

Amateurs de cuisine

- Je cuisine
- Les plaisirs minceur de Caty
- Ricardo
- Gabrielle

Bien-être, décoration et autres sujets

- Clin d'oeil
- Je déco
- Les idées de ma maison
- Véro
- Coup de pouce
- Mieux être
- Protégez-vous
- Québec science
- Sélection du Reader's digest

Et pour les enfants

- À Babord
- Tout comprendre junior
- Les explorateurs
- Les petites princesses
- Les débrouillards
- Abricot

Et plus encore !



La bibliothèque passera en mode vacances du 24 juillet au 6 août !
Surveillez les prochaines nouveautés au mois d'août !!



TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtois

1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)



JOËLLE LALLIER
acupuncteur

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec



Nouvelles de vos organismes



Viens rencontrer l'équipe d'intervenants/animateurs :
LILI-ROSE, CHARLY, ROSALIE, NOÉMIE et CAROLINA.

Plein d'activités t'attendent !



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	16 h à 20 h	16 h à 20 h	16 h à 20 h	16 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 20 h



Viens nous voir pour
le projet NEURONE
avec les coopérantes de la CIEC



Sortie Festival JAIME
16 et 17 juillet - 13 h



Sortie à la papillonnerie
5\$ - réserve ta place !
Dimanche 31 juillet - 13 h

450 250-2488, poste 4
POUR INFORMATION

COLLECTE DE CANETTES
ET BOUTEILLES

EN TOUT TEMPS DANS LA GROSSE BOÎTE
NOIRE DEVANT LA TERRASSE
AU PROFIT DE LA MDJ ET DE LA CIEC.



JOCELYN BACHAND
COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL
C. 450 501-9589
B. 450 771-7707
jocelynbachand@remax-quebec.com
www.jocelynbachand.com
remax-quebec.com

LA BELLE & LA BÊTE

ANIMALERIE
Nouritures et accessoires
Pour animaux de compagnie

101, avenue Yamaska
Saint-Denis-sur-Richelieu
514 260-1249

La chronique *Faucon* vous en parle!

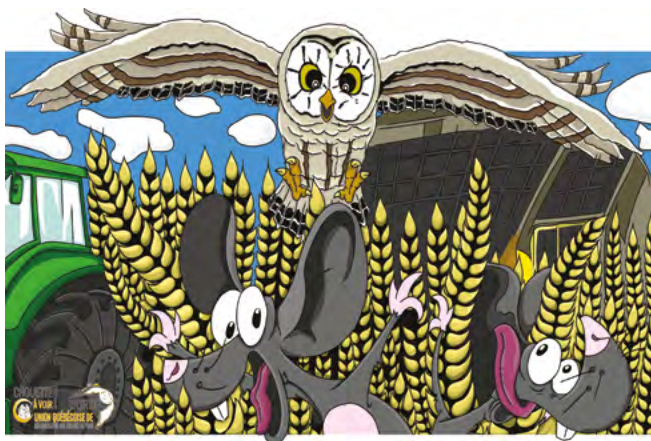
Par Suzie Plourde



On mange vos indésirables!

Saviez-vous que les oiseaux de proie aident les agriculteurs.trices en se nourrissant de petits et moyens rongeurs, d'oiseaux qui mangent les fruits et les céréales?

Le faucon émerillon vit dans les boisés ou en bordure des forêts et souvent dans les parcs des villes. Il chasse des oiseaux dans les milieux ouverts. Avec assez de proies, il reste même l'hiver dans le sud du Québec. S'il fait son nid dans un arbre près d'une production de petits fruits (fraises, bleuets, framboises, raisins, etc.), il aide à préserver les récoltes. Ses cris et sa chasse font fuir les oiseaux qui mangent et font des trous dans les fruits! Avec la présence d'une nichée de faucon émerillon, les producteurs.trices passent de 8-9 bleuets mangés sur 10 à seulement 1 à 2 bleuets avec des trous sur 10.



La chouette rayée est plus active la nuit et réside au Québec toute l'année. C'est une habituée des érablières où elle niche dans les arbres creux. Elle mange surtout des rongeurs: écu-reuils, souris et lapins. Elle peut chasser près de 3 souris par jour!

Les propriétaires d'érablière qui lui laissent des arbres morts ou qui installent des nichoirs, l'invitent à s'installer et avoir sa ni-chée. Elle peut pondre de 1 à 5 œufs! En retour, elle chasse les rongeurs qui mangent la tubulure. Plus besoin de rodenticide (poison à rat)!

Alors, ce n'est que deux petits exemples de ce que peuvent faire ces 2 espèces d'oiseaux de proie, imaginez 27!

Vous désirez en connaître plus sur ces oiseaux nobles et ma-jestueux qui mangent les indésirables, venez visiter *Chouette à voir!* cet été. Nous avons une chouette rayée qui est pré-senté au public. Il y a aussi un couple de parents adoptifs et 2 autres chouettes rayées dans une volière de présentation dans le sentier des chouettes! Si vous êtes chanceux.euses, en vous promenant dans les sentiers, vous pourriez apercevoir la chouette rayée sauvage qui a décidé de vivre dans notre éra-blière! Nous avons souvent des jeunes faucons émerillons. Une année, dans la grande volière du complexe de réhabilitation, il y a eu 27 jeunes faucons en réadaptation. Lors de votre visite, vous pourriez peut-être même assister à la remise en liberté d'un oiseau réhabilité! *Chouette à voir!* est gratuit pour les ré-sidents de Saint-Jude. Venez nous voir en réservant en ligne sur notre site chouetteavoir.ca.

FREINS
SILENCIEUX
SUSPENSION
ALIGNEMENT

GARAGE
REMY LAPIERRE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

1315, rue St-Édouard, St-Jude
450.792.2131

GLOBAL
Peintures

802, Saint-Edouard
St-Jude, Qc J0H 1P0
admin@globalpeintures.com
450 792-3844

Peinture Électrostatique
Sablage au jet
Reconditionnement

Nouvelles de vos organismes

**Club FADOQ
Saint-Jude**
Richelieu-Yamaska



*Le conseil Fadoq
Saint-Jude,
vous souhaite
un bel été!*



Pour les 50 ans et plus

Renouvellement des cartes de membre **FADOQ Saint-Jude M056**. Pour ceux et celles dont les cartes de membre du club FADOQ viennent à échéance, ce sont actuellement les employés de la FADOQ provinciaux qui vont effectuer les renouvellements par la poste.

Nous sommes toujours présents pour vous aider à compléter votre adhésion par internet.

Vous pouvez toujours nous joindre :

Tél.: 450 250-2485, poste 294

Courriel: info@fadoqstjude.com

En tout temps: obtenez la carte club **FADOQ Saint-Jude M056**.

1 AN: 25 \$
2 ANS: 45 \$



PROFITER des avantages:

- La revue **VIRAGE**: Qui est publiée quatre fois par année. Que vous recevrez à la maison.
- **Intact Assurance**: Auto, habitation, entreprise.
- **Carnet rabais**: Vous promet des économies et avantages aux quatre coins du Québec

Nous vous remercions de continuer à vous inscrire comme membres FADOQ Saint-Jude M056, c'est grâce à vous que nous pouvons continuer à poursuivre notre mission.

Le conseil Fadoq Saint-Jude.

Vos commentaires et suggestions sont toujours appréciés.

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec J0H 1P0
Tél.: 450 250-2485 • Courriel: info@fadoqstjude.com

L'horticulture et l'agriculture



En été, plusieurs personnes trouvent leur bonheur en travaillant dans la terre, en s'occupant de leurs fleurs et de leur potager. Cet intérêt m'est souvent mentionné en rencontre par des clientes et clients qui souhaitent en connaître davantage sur les professions et formations liées à l'agriculture et à l'horticulture.

À cet égard, les citoyens de la MRC des Maskoutains sont chanceux d'habiter dans cette région qui constitue une technopole agroalimentaire. Une technopole est un centre urbain disposant de structures de recherche et d'enseignement technique, ainsi que des industries de pointe. À ce titre, nous retrouvons notamment la seule faculté de médecine vétérinaire francophone au Québec. L'Institut de technologie agroalimentaire est également présent, et offre plusieurs formations techniques intéressantes pour les amoureux de la nature.

Du côté de la formation professionnelle, l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) offre une variété de programmes dans ce secteur. On y retrouve: grandes cultures, horticulture et jardinerie, production animale, production horticole, réalisation d'aménagement paysager et lancement d'une entreprise agricole. Ces formations sont d'une durée variant de 1035 à 1335 heures.

Que ce soit en vue d'un retour aux études dans l'un de ces programmes ou pour explorer vos intérêts et compétences, il est possible de bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'une conseillère en information scolaire et professionnelle, et ce, dans chaque municipalité de la MRC. Ce projet est mis en œuvre grâce à un partenariat entre la MRC des Maskoutains et le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Les services sont offerts durant toute la saison estivale. Profitez-en!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401 poste 6731

Audrey Gatineau Pro



**Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur**
Services Informatique

450 792-3391
1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
services-emi@live.ca

Entreprise **S. Gaudette**

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

La Fabrique de la paroisse Saint-Jude

Sauvegardons notre patrimoine datant de 1843



Un appel à tous !

Nous entreprenons au cours de l'été certains travaux de restauration à l'église, particulièrement la peinture des fenêtres extérieures du côté de la rue St-Édouard de même que différents travaux mineurs le tout estimé à 4 000\$.

Nous faisons appel à votre générosité pour soutenir financièrement votre Fabrique pour l'exécution de ces travaux. Un reçu pour l'impôt sera émis pour un don de 10\$ et plus.

Merci à l'avance pour votre générosité !

1822 – 2022

Saviez-vous que la paroisse de Saint-Jude célèbre cette année son 200^e anniversaire de fondation ?

En effet, c'est le 28 octobre 1822 que fut célébrée la première messe à Saint-Jude dont le territoire s'étendait des frontières de Saint-Ours à la rivière Yamaska. Nous vous invitons à noter à votre agenda la date du 30 octobre 2022, nous comptons souligner cet événement et des détails vous seront dévoilés en début d'automne.

Paroissien(nes), soyons fiers de notre paroisse et contribuons à la rendre encore plus accueillante et vivante. Le 30 octobre 2022, c'est un rendez-vous !

AGENDA

30 octobre 2022

200^e de la paroisse Saint-Jude

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de l'assemblée de Fabrique, nos prêtres, les bénévoles responsables aux services de la paroisse pour leur soutien et collaboration.

À TOUS, BONNES VACANCES !

René Bourgault, président



*Massothérapie
Chantal Desmarteau*

*Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage*

chantal.desmarteau@icloud.com
450 779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

ESPACE DISPONIBLE !

**Contactez Myriam Fournier
au bureau municipal**

450 792-3855 poste 8001

Pour une qualité de vie, la coop
"Aux p'tits soins" pour tous, pour vrai !



4865, boul. Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe QC J2S 3V4
Télécopieur : 450 771-8560

Téléphone : **450 771-0605**

info@coopauxptitssoins.com
www.coopauxptitssoins.com



Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc
J0H 1K0

Tél.: 450 787-3133
Télec.: 450 787-2765
marchambault@notarius.net

Nouvelles de vos organismes

La popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,75 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous!

N'hésitez pas à nous contacter: 450 773-4966 poste 35

Pour informations: Robert Perreault: 450 792-2270

Spectacle-bénéfice

à l'église Saint-Denis-sur-Richelieu



Roch Voisine sera l'artiste invité pour un spectacle bénéfique à Saint-Denis-sur-Richelieu, le **dimanche 16 octobre 2022 à 14 h.**

Le coût des billets est de 75 \$, 55 \$ ou 45 \$, avec un reçu applicable pour une déduction d'impôt.

Pour vous procurer les billets, vous communiquez à l'un des numéros suivants: 450 787-2020 ou 450 787-9719.

Spectacle-bénéfice

à l'église de Saint-Charles-sur-Richelieu



Brigitte Boisjoli présentera son tout nouveau spectacle «**BRIGITTE BOISJOLI | MES 40 ANS**» le **5 novembre 2022 à 20 h** à l'église Saint-Charles-sur-Richelieu, 405 chemin des Patriotes. En remerciement à son fidèle public qui la suit depuis Star Académie, MES 40 ANS! promet de célébrer à travers tous les grands succès de l'artiste ce lien durable qui les unit. C'est sous le signe du rassemblement et du divertissement, accompagnée de trois musiciens, que Brigitte Boisjoli présentera au public pour la toute première fois ses nouvelles compositions originales. Billets en vente au coût de 40 \$ au 438 397-3466 ou au Dépanneur Les Patriotes ou au Dépanneur Marché de la Traverse 450 584 2642.

NICOLAS COURCY
PROPRIÉTAIRE

NETTOYAGE D'AUTOS
nick

☎ 450 702-3821

🌐 nettoyageautonick@hotmail.com

📍 8225 Bd Laframboise Garage #3
Saint-Hyacinthe (Qc) J2R 1E8

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

🔨

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de
• briques
• pierres
• blocs
• cheminée
• plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

📞 Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

450 792-2447

electricite@bryanjacques.com
www.bryanjacques.com

RBO: 5686-0406-01

Nouvelles de vos organismes

Déménagements et collectes de gros rebuts

Saint-Hyacinthe, le 14 juin 2022 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains souhaite rappeler à la population de ses municipalités membres, que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra le **mercredi 13 juillet**, afin de répondre aux besoins des citoyens à l'occasion de la période des déménagements. Les gros rebuts doivent être **placés en bordure de rue avant 7h**, la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée.

Modalités spécifiques:

- Les collectes de gros rebuts ont lieu entre 7 h et 19 h, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont **effectuées par un camion distinct** de celui qui fait la collecte régulière des déchets, **selon un horaire différent**.
- Les gros rebuts doivent être **déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même pour les immeubles multi logements)** et ceux déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- **Seuls les « gros objets » sont ramassés** lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous:

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (roulé et bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket démonté, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

UN CONSEIL : Le réemploi demeure la meilleure alternative de disposition des objets en bon état et encore utilisables. Avant de les jeter, pensez à les offrir à un organisme ou un commerce de vente d'objets usagés qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes. Les sites de vente de tels objets sont également des alternatives à envisager dans de telles situations.

VOUS DÉMÉNAGEZ?



Dites « au revoir » à vos deux vieux copains !



Le bac brun et le bac vert ne déménagent pas

Des bacs vous attendent à votre nouvelle adresse. Veuillez communiquer avec votre municipalité si ce n'est pas le cas.

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains vous souhaite un bon déménagement !



Le Monde Imaginaire Des Tout Petits Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1
Saint-Jude, Qc J0H 1P0
450 792-2180

NETTOYAGE
S. Blais inc.
COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL
450-278-1325
1524, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Respectez-vous la bande riveraine de 3 mètres en milieu agricole? Apprenez comment !



Pour toute information, contactez le Service d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141, poste 3125



Bande riveraine NON conforme



Bande riveraine conforme



Spécialité: Poulet roti
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

24 ans Déjà !

1384, de Michaudville, St-Jude, Québec J0H 1P0

Tél.: 450 792-3736



EQUITRACT ROY
pièces & équipements

1290 Route de Michaudville, St-Jude
equitractmaroy.com - 450-792-3558

NOUVEAU
Ventes et installations
RACCORDS
HYDRAULIQUES



Rencontre de voitures anciennes



Pavillon de l'érable de St-Jude
1281, route Michaudville
St-Jude (450) 230-4067



Hot Rod Modifiées Anciennes

Rochville Classic 2022

Septième Édition

13 et 14 août 2022
Animation DJ Pierre Jutras

Emplacement disponible pour kiosque de vente

Admission - \$5.00 / personne

Prix de présence

Cantine sur place dès 8h00



Camping sauvage

Tapis • Prélart
Céramique • Vinyle
Plancher bois
Plancher chauffant



Détaillant:
Flextherm
Schluter

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

☎ 450 792-2007 742, Saint-Édouard
FAX: 450 792-2443 Saint-Jude, QC
info@couvreplanchersalainmorin.ca JOH 1P0



Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN

Lorraine Bousquet
450 792.3011

1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
JOH 1P0

pavillon.traiteur
@outlook.com

pavillonlerable.com

Accès>pharma
chez Walmart



Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
➤ Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca



COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS

WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM f

Petit guide jeunesse de survie pour l'été 2022

Article rédigé par
la maison des jeunes
aux Quatre-Vents
à Saint-Jude

Sans se faire attendre davantage, l'été débute et tu ne sais pas trop quoi faire. Trop vieux pour le camp de jour, mais trop jeune pour faire des sorties en solitaire, tu es bloqué. Si tu as entre 13 et 17 ans, la maison des jeunes te propose des alternatives pour pouvoir remplir tes vacances d'expériences hautes en couleurs.

Pour les opportunités de travail, la CIEC

Si tu n'as pas envie de te tourner les pouces cet été et que tu aimerais gagner un peu de sous, tu as de la chance, la CIEC est là ! Cet organisme pourra t'offrir une introduction au monde du travail riche en te proposant un emploi qui te plaira vraiment.

En appliquant pour la CIEC, tu pourras gérer toi-même ton horaire, négocier tes contrats et avoir un bon salaire. De plus, tu seras entouré de deux coordonnateurs prêts à t'écouter et d'autres jeunes qui seront là pour t'épauler.

Au final, si tu souhaite élargir tes horizons, viens t'envoler avec nous !

Pour ne pas s'ennuyer, les activités et sortie de la MDJ

Si tu veux apprendre à connaître de nouvelles personnes et sortir de chez toi plus souvent, viens faire un tour à la maison des jeunes aux quatre vents à St-Jude. Chaque semaine, l'équipe d'animation de cet organisme prépare une activité thématique stimulante. De plus, la MDJ part souvent en sortie les fins de semaine pour aller dans des festivals ou d'autres activités culturelles variées. Ces activités sont généralement gratuites ou à faible coût. L'horaire de la MDJ est disponible sur sa page Facebook et tu peux aller sur son instagram @mdj_quatre_vents pour voir les activités qui ont été réalisées dans la dernière année !



**PLOMBERIE
PROJESS** Inc.

T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL

Propriétaire
Jessy Provencal

plomberieprojess@gmail.com

RBQ 5633-4394-01

PME Comptabilité Plus

Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des paies et remises
Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

957, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc, J0H 1P0
Téléphone et télécopieur 450-792-3922
Courriel : pmecomptabiliteplus@hotmail.com



Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante: 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel: communications@saint-jude.ca. Consultez notre site web: www.saint-jude.ca.

TARIFS POUR LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude? Contactez Myriam Fournier au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois*.

Téléphone: 450 792-3855, poste 0.

Carte professionnelle 50\$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50\$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75\$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200\$/année
1 page complète de publicité	300\$/année
1 page de publicité pour une parution	40\$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20\$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10\$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100\$/année
Abonnement postal au journal	30\$/année

Nouveaux bébés

Par sa politique familiale, le conseil municipal désire souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. Ainsi, Céline Proulx, vice-présidente du comité des loisirs, se rendra chez les nouveaux parents afin de remettre un panier cadeau au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450 792-3855 pour nous informer de l'arrivée d'un nouveau-né à Saint-Jude puisque ce n'est pas une information que nous possédons.



Location de salle

UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? Saviez-vous que vous pouvez louer des locaux du centre communautaire?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire.

Cependant, les locaux sont **prioritaire-ment** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude.

Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450 792-3855, poste 3 pour réserver et de signer un contrat de location.

À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire:

LOCAL	TARIF 1-100 PERSONNES
Salle Roger-Roy	
- sans musique, sans danse	150\$
- avec musique, sans danse	170\$
- avec musique, avec danse	190\$
Salle des patineurs	85\$
Non-résidents	+60\$

Calendrier | Juillet-Août 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE: Lundi - 19 h à 20 h Mercredi - 13 h 30 à 17 h Mercredi - 19 h à 20 h VACANCES 24 JUILLET AU 6 AOÛT		 Déchets  Gros rebuts	 Organique	15	16 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h
17 Café du maire 10 h	18 Karaté 9 ans et moins 18 h Karaté 10 ans et plus 19 h	19 Séance du conseil 20 h 	20 Recyclage 	21 Organique 	22	23 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h
24	25 Karaté 9 ans et moins 18 h Karaté 10 ans et plus 19 h	26	27 Déchets 	28 Organique  2 ^e versement taxes municipales	29	30 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h
31 Messe dominicale 10 h 30	1 Karaté 9 ans et moins 18 h Karaté 10 ans et plus 19 h	2	3 Recyclage 	4 Organique 	5	6 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h
7 Messe dominicale 10 h 30	8 Karaté 9 ans et moins 18 h Karaté 10 ans et plus 19 h	9	10 Déchets 	11 Organique 	12	13 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h